

République Française
Département de Saône-et-Loire

Date de convocation : 15 décembre 2024
Date d'affichage et mise en ligne : 19 décembre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE
Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON

Représentés : Maxime TERRET par Laurence CHOMIENNE, Marie José BERNET par Rachel HAMET, Jean-Yves MIDEY par Josiane CASBOLT, Grégory BARBET par Catherine CANARD, Marie-Claude WILSON par Claude BOISSON

Excusés : Mathieu TRIBOULET

Absents :

Secrétaire de séance : Mireille PERRET

Objet: Autorisation de mandatement d'investissement 2025

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2024 et détaillé par chapitre ou par programme (opération)

Chapitre ou opération		Crédits votés au BP 2024	Décisions modificatives votées en 2024	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
		A	c	d = a + c	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	19 000 €	- €	19 000 €	4 750 €
ope 109	Ecole maternelle primaire	15 000 €	- €	15 000 €	3 750 €
ope 115	Salle des fêtes	21 000 €	- €	21 000 €	5 250 €
ope 125	Noms et numérotation des rues	1 000 €	- €	1 000 €	250 €
ope 151	Aménagement Place du Plâtre Durand	230 000 €	- €	230 000 €	57 500 €
	TOTAL	286 000 €	0	286 000 €	71 500 €

Le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 8 présents et 5 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

AUTORISE le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
Josiane CASBOLT


Le Maire
Josiane CASBOLT

Sécretaire de séance
Mireille PERRET

